

EFA 53 - Rencontre postulants du 05 juin 2004

Accueil de « LES ENFANTS AVANT TOUT »

et témoignage d'une adoption en Russie

I – Accueil -

Au nom de toute l'équipe d'EFA 53, Didier JEAN, président, remercie les personnes présentes et l'UDAF qui nous accueille dans ses locaux.

Information : l'augmentation prochaine du fonds de livres s'adressant aux adultes ainsi qu'aux enfants de la bibliothèque d'EFA 53 grâce à une subvention exceptionnelle de 250 euros de l'UDAF.

Chaque participant est ensuite invité à se présenter.

Rappel des voies possibles pour adopter un enfant une fois l'agrément obtenu, soit par démarche individuelle (appelée aussi « adoption en direct ») avec une variante dans certains cas où une Association de Parents par Pays d'Origine – A.P.P.O. - peut vous guider (par exemple la Colombie avec l'APAEC) ; ou alors effectuer cette démarche par un Organisme Agréé pour l'Adoption - O.A.A.

Aujourd'hui, nous aurons donc la chance de pouvoir évoquer ces deux facettes.

Présentation des deux formes d'adoption possibles : en direct ou par associations - organismes agréés pour l'adoption (O.A.A.).

II – « Les Enfants Avant Tout »

« Les Enfants Avant Tout » est représentée par Monsieur Duault, l'un des vice-présidents. Cette association est gérée par des parents adoptifs et travaille principalement avec l'Ethiopie et Madagascar, elle confie peu d'enfants.

C'est une volonté de l'association pour permettre plus de rencontres, d'accompagnement et un suivi correct.

Ethiopie : c'est un collectif d'associations qui gère un orphelinat : Le Toukoul.

Pour « Les Enfants Avant Tout », une vingtaine d'enfants sont confiés chaque année.

L'implantation géographique de l'association (une douzaine de départements dans l'Ouest et le Centre) tient à des raisons historiques des fondateurs de l'association

Caractéristique de l'association : elle est dédoublée. Il y a une phase action : actions pour les enfants qui restent sur place et une autre consacrée à l'adoption.

Madagascar : au départ, une démarche humanitaire sur place pour l'accueil d'enfants des rues puis cela a abouti à des démarches d'adoption, mais il s'agit d'une très petite structure.

L'association travaille beaucoup pour les enfants. L'adoption c'est d'abord une mesure de protection de l'enfance, ils sont donc une priorité, il s'agit de trouver une famille pour les enfants.

L'association est vigilante par rapport à cela, elle retient les critères du pays, on ne maintient pas les postulants dans le mirage. Il faut être respectueux des lois des pays étrangers.

Madagascar : il faut aller sur place (2 voyages)

La situation à Madagascar ? Le pays va ratifier la convention de La Haye en juillet. Il y a eu un problème récemment de malversation. Dans l'adoption, transit de l'argent donc cela attire des convoitises surtout dans des pays pauvres d'où vigilance à avoir. Cela s'est bien terminé mais après moult problèmes. Appel à la vigilance lors de démarches individuelles.

Critères de l'association :

- couples mariés
- refus de demandes extrêmes, (exemple : plus de 40 ans d'écart d'âge entre la mère et l'enfant)
- association qui confie des enfants noirs donc moins de demandes, il y avait plus de demandes quand il y avait une habilitation sur l'Inde.
- Critères de revenus : non

Ethiopie : possibilité d'aller sur place

Ethiopie : dans l'orphelinat, « Les Enfants Avant Tout » sont favorables aux « escortes » (c'est-à-dire que les enfants sont amenés à l'aéroport de Roissy par des personnes habilitées par l'association). Ce choix est motivé entre autres par respect des enfants qui restent. Il s'agit de préserver la tranquillité de la structure.

Les parents accueillants sont également moins déstabilisés, ne perdant pas leurs repères, étant disponibles seulement pour l'accueil et retrouvant vite leurs repères.

Arrivée des enfants à Roissy : les enfants sont préparés là-bas, les enfants ont des photos de la famille. Ils sont accompagnés, les gens de l'association sont présents, essayant de créer un peu d'intimité. La veille au soir, repas pris en commun pour les familles venant accueillir leur enfant, puis le jour tous sont ensemble à l'aéroport.

Rapports de suivi des enfants à envoyer à l'association jusqu'aux 18 ans de l'enfant.

Rapports pendant 2 ans, tous les 3 mois, pendant 2 ans tous les 6 mois puis tous les ans. Ils sont envoyés dans le pays, l'association en garde une copie.

Problèmes des associations : les changements qui interviennent dans les pays : guerres, conflits ... L'association n'a jamais aucune certitude qu'un dossier aboutisse de ces faits.

Question à propos du Rwanda pays où « Les Enfants Avant Tout » étaient précédemment habilités : l'association continue à aider un orphelinat au Rwanda même s'il n'y a plus d'adoptions possibles. Il y a 650 enfants en ce moment : « Les Enfants Avant Tout - action » continue à suivre ces enfants.

Inde ? Choix au niveau de l'association de ne pas redemander d'agrément l'année dernière. 5 adoptions pour la France. Aucun espoir à court et moyen terme depuis le changement d'optique du gouvernement Indien.

Les frais ? Ils sont expliqués dans une notice présentée lors de la première rencontre : tout cela a été approuvé par le Ministère des Affaires Etrangères.

L'association demande la même somme pour tous les dossiers que ce soit en Ethiopie ou à Madagascar. Mais problème car Madagascar demande maintenant 2 voyages sur place d'où augmentation des coûts 6.021 € hors frais de voyage.

Vous pouvez consulter le site internet :

<http://perso.wanadoo.fr/ass.enfants.avant.tout/adoption/>

En conclusion pour l'agrément, il est important de bien le penser car il vous appartient en propre.

Remerciements à Monsieur Duault.

III – Témoignage d'une démarche individuelle en Russie,

La composition de la famille est la suivante : 2 enfants « faits maison » et Aliona née en Russie.

La famille exprime ses remerciements aux bénévoles d'E.F.A. et à l'Association des Parents Adoptants en Russie - APAER (<http://www.apaer.org/>) : « cela fait partie de notre histoire et sans ce bénévolat nous n'en serions pas là ».

Souhait d'adopter un enfant plus jeune que l'âge du cadet (2 ans) d'où les démarches individuelles car refus des O.A.A.

En octobre 2002 envoi de fax aux orphelinats, une seule réponse positive.
Nous avons effectué 2 séjours sur place de 3 semaines chacun.

Le dossier est arrivé à Moscou par l'APAER.

En juillet 2003 direction Moscou pour les parents ; dépôt au ministère de l'éducation, 10 jours d'attente pour l'enregistrement.

4 août : le dossier est enregistré.

7 août : proposition d'un enfant de 10 mois, une petite fille, avec une photo.

Déplacement vers la limite de la Sibérie, précision : « l'enfant n'est pas belle ».

Accueil chaleureux à l'orphelinat. Rencontre avec le bébé, par la suite plusieurs autres rencontres et possibilité de la sortir dans le parc de l'orphelinat.

Plus le dossier médical est chargé, plus l'enfant a des chances de sortir du pays

14 août : retour en France, sans la petite fille.

Mise en place du dossier.

Fin novembre, nouveau séjour en Russie avec les deux enfants et leur mamie, cela a permis plus de liberté.

Jugement le 3 décembre : cela a duré 3 h, la juge était très pointilleuse.

7 décembre l'enfant est confiée, retour en France.

Bonne adaptation. Aliona a marché 2 jours après son arrivée.

La famille pense qu'il est important pour elle de connaître le pays où est née leur fille.

Les participants posent ensuite de nombreuses questions auxquelles la famille répond en toute sincérité, avec toute sa conviction et pas mal d'émotion.

IV - Clôture de la réunion

Didier JEAN remercie les intervenants ainsi que les participants qui ont permis d'établir un échange aussi intéressant et riche, puis invite les présents à partager les rafraîchissements et faire plus ample connaissance.